

Horticulture et aménagement paysager

Profil du secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

L'horticulture ornementale et l'aménagement paysager représentent des milliards de dollars et fournissent des milliers de possibilités d'emploi à temps plein et à temps partiel en Ontario.

Grâce à une activité résidentielle et commerciale sans précédent, cette industrie est en plein essor et on y prévoit une forte demande en travailleurs spécialisés pour les années à venir ainsi que des possibilités entrepreneuriales accrues.

S'ajoute à cela les besoins croissants liés à la gestion des parcs locaux et des jardins botaniques ou patrimoniaux, l'entretien des terrains de sports, l'aménagement de jardins privés ainsi que l'accroissement de la demande du public en loisirs de plein air, la conservation de l'environnement et l'écotourisme*.

La majeure en horticulture et aménagement paysager permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, cette majeure peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple l'horticulture, l'entretien paysager, la gestion en horticulture ou l'architecture paysagère. Lorsque plus d'un domaine de spécialisation est offert, il est préférable que l'élève en cible un.

Les professions dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Forestier/forestière spécialiste des parcs et des installations récréatives (2122) • Forestier urbain/forestière urbaine (2122) • Gestionnaire à l'entretien des parcs (0114) 	<ul style="list-style-type: none"> • Arboriculteur/arboricultrice (2225) • Technicien/technicienne de petits moteurs (7335) • Technicien/technicienne en aménagement paysager (2225)

* Source : Landscape Ontario 2006 au www.horttrades.com.

<p>Collège (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horticulteur/horticultrice (2225) • Technicien/technicienne à l'entretien des terrains de golf (8612) • Technicien/technicienne en service d'entretien d'arbres (2225) • Technologue en architecture paysagère (2225) • Technologue en horticulture (2225) 	
<p>Marché du travail</p>	<p>Université</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneurs/Entrepreneuses de service d'entretien d'arbres (8255) • Jardinier-paysagiste/jardinière-paysagiste (2225) • Manœuvre en aménagement paysager et entretien de terrains (8612) • Ouvrier/ouvrière de serre chaude (8432) • Producteur/productrice de plantes – pépinières (8254) • Reproducteur/reproductrice de plantes – serre ou pépinière (8432) • Vendeur d'accessoires et de fournitures de jardin et de pelouse – commerce de détail (6421) 	<ul style="list-style-type: none"> • Architecte paysagiste (2151) • Biologiste (2121) • Botaniste/biologiste (2121) • Pathologiste des plantes (2121)

Remarque : Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager doit satisfaire aux cinq composantes décrites dans le tableau ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

Les composantes requises pour la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

- Un ensemble de 9 crédits de 11^e et 12^e année qui comprend :
 - 4 crédits de spécialisation axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager;
 - 3 crédits d'appui du curriculum de l'Ontario en français, en mathématiques et en sciences ou affaires et commerce qui intègrent des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) reliées au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager;
 - 2 crédits en éducation coopérative qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.
- Sept certifications ou formations reconnues par le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager (4 obligatoires et 3 à choisir parmi celles présentées plus loin dans un tableau).
- Des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière dans le secteur.
- Des expériences d'anticipation qui reflètent l'itinéraire d'études de l'élève et ses objectifs de carrière.
- Le développement et l'acquisition de compétences essentielles et d'habitudes de travail documentées à l'aide du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

Crédits		Formation en apprentissage		Collège		Université		Marché du travail	
		11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Crédits de spécialisation en horticulture et aménagement paysager*		2	2	2	2	2	2	2	2
Crédits d'appui avec AAC	Français	1		1		1			1
	Mathématiques		1		1		1	1	
	Sciences ou Affaires et commerce	1		1		1		1	
Crédits en éducation coopérative		2		2		2		2	
Nombre total de crédits		9		9		9		9	

* En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou de sciences figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en horticulture et aménagement paysager. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont introduites dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
identification des plantes	Premiers soins	Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau A	sensibilisation au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
bons de travail	disposition des plantes	élagage	entretien des bordures
installation de dalles	courtoisie au téléphone	nivelage et drainage	nivelage et placage de gazon
opérations de caisse	plantation d'arbres	service à la clientèle	utilisation sécuritaire d'une tondeuse à gazon

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager (exemple de jumelage);
- observer un ou une technologue en horticulture pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un arboriculteur ou d'une arboricultrice (exemple d'expérience de travail);

- participer en auditeur libre à des cours au collège ou à l'université qui reflètent son champ d'intérêt;
- participer à la conception et à la réalisation d'un massif de plantes et de fleurs lors d'un projet d'embellissement de la cour extérieure de l'école;
- participer à un atelier organisé par des professionnels du secteur;
- visiter une exploitation de serres dans la collectivité;
- faire une expérience de bénévolat dans le cadre d'une initiative communautaire visant la réalisation d'un aménagement paysager.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de majeure en horticulture et aménagement paysager sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire, c'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la section A1.



Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e pour satisfaire à cette exigence de la majeure. Ce tableau signale aussi les cours que les élèves de 9^e et 10^e peuvent prendre pour explorer la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca ainsi que le site de la Communauté d'apprentissage Ontario au <http://communaute.apprentissageelectroniqueontario.ca/index-fr.asp>, en particulier des tableaux figurant des exemples d'ensembles de crédits pouvant être intégrés à l'horaire de l'élève pour son programme de la Majeure Haute Spécialisation.

Pour de l'information sur les ressources se rapportant au programme de la majeure, voir les sections C1 et C2.

Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la section B3.7.

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives sont à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la section B3.7.

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à l'horticulture et à l'aménagement paysager, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.

- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Technologie agricole, forestière et paysagère* ou le cours *Technologie de la construction* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysage acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau rouge de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

• Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager • (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO

9 ^e année <i>Exploration</i>	10 ^e année <i>Exploration</i>	Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i>		Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i>		Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i>		Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i>	
		11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire	English ou crédit optionnel ou obligatoire
(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français	(O) Français
(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques	(O) Mathématiques
(O) Sciences	(O) Sciences	Sciences ou Affaires et commerce en 11 ^e ou 12 ^e année	Sciences ou Affaires et commerce en 11 ^e ou 12 ^e année	Sciences ou Affaires et commerce en 11 ^e ou 12 ^e année	Sciences ou Affaires et commerce en 11 ^e ou 12 ^e année	Sciences ou Affaires et commerce en 11 ^e ou 12 ^e année	Sciences ou Affaires et commerce en 11 ^e ou 12 ^e année	Sciences ou Affaires et commerce en 11 ^e ou 12 ^e année	Sciences ou Affaires et commerce en 11 ^e ou 12 ^e année
(O) Géographie du Canada	(O) Histoire du Canada	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager
(O) English	(O) Exploration de carrière / Éducation à la citoyenneté	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager	Majeure en horticulture et aménagement paysager
(O) Vie active et santé	(O) Éducation artistique	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année	(Peut compter comme crédits obligatoires) Éducation coopérative (2 crédits) liée à un des crédits de la majeure en 11 ^e ou 12 ^e année
Initiation à la technologie	Technologie agricole, forestière et paysagère ou Technologie de la construction	Affaires et commerce ou crédit obligatoire ou optionnel	Géographie ou crédit additionnel en éducation coopérative	Affaires et commerce ou crédit obligatoire ou optionnel	Géographie ou crédit additionnel en éducation coopérative	Sciences	Mathématiques	Affaires et commerce ou crédit obligatoire ou optionnel	Géographie ou crédit additionnel en éducation coopérative

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires offerts en français et liés au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Charpentier-menuisier/charpentière-menuisière	Diplôme
Gestion de l'environnement	Diplôme
Mécanicien de machinerie lourde	Certificat
Programme ontarien de formation sur les pesticides	Certificat
Techniques chimiques – aspect environnemental	Diplôme

Formation en apprentissage

Arboriste	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne d'équipement lourd	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne en horticulture	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne en réparation de machinerie lourde	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Jardinier paysagiste	Certificat
Professionnel/professionnelle de l'aménagement paysager	Certificat
Production – pépinière	Certificat
Programme ontarien de formation sur les pesticides	Certificat
Technicien/technicienne en irrigation	Certificat

Université

Biochimie	Baccalauréat
Biologie	Baccalauréat
Chimie	Baccalauréat
Études de l'environnement	Baccalauréat
Géographie	Baccalauréat
Sciences	Baccalauréat

Note : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.